

Charte d'utilisation du iPod

École secondaire Antoine-de-Saint-Exupéry

Moi, _____ je m'engage à respecter les règles suivantes :

- 1° Il est interdit de changer les mots de passe pour le projet.
- 2° Il faut utiliser le iPod pour des raisons pédagogiques.
- 3° Il est essentiel de prendre soin des iPod.
- 4° Je suis responsable du iPod qui m'est prêté pour le projet (le ranger, le charger...).
- 5° Je laisse le iPod sur le bureau (visible pour l'enseignant).
- 6° Je demande le consentement du professeur pour utiliser le iPod (différents cours).
- 7° J'utilise les applications démontrées en classe seulement.
- 8° J'utilise le iPod en classe et à l'extérieur lors de sorties spéciales (stage, visites de milieux, bénévolat).
- 9° Il est interdit d'écouter de la musique ou d'aller sur Youtube sauf en cas d'exception (o.k. du prof).
- 10° Je ne prends personne en photo ou en vidéo.

En cas de non respect du contrat

Le retrait temporaire à permanent du iPod est possible, selon la règle enfreinte.

Signé à St-Léonard: _____ ce 26/01/12

Élèves de FPT

Martine Pomerleau, enseignante